

**CONFIDENTIEL**

**COMPTE RENDU**  
**Rencontre de collaboration ADGC-APCD**

Le 21 septembre 2021 à 13 h  
Par webconférence

**PRÉSENTS ADGC**

M. Jean-Pierre Cantin, président  
M. Stéphane Labine, 2<sup>e</sup> vice-président  
M. François Savard, Administrateur

**PRÉSENTS APCD**

Marc l'Écuyer, Président  
Mme Jocelyne 1<sup>er</sup> vice-président  
Mme Manon Landry, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
M. François Bertrand, Secrétaire  
M. Jacques St-Louis, Trésorier

**Également présents**

M. Patrick Hamelin, directeur général, APCD  
Mme Karine Oscarson, directrice générale, ADGC

**1 Mot de bienvenue**

Le président de l'ADGC ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants. Un tour de table est effectué à l'intention des nouveaux intervenants.

**2 Lecture de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est modifié : (ajout)  
– Sujets devant être discutés lors du Forum du 13 novembre.

**3 Préoccupations**

**3.1 Évolution des modèles de cotisations de la Fédération**

Bien que la majorité des caisses s'attendaient à une hausse des cotisations notamment afin de couvrir le virage numérique, des questionnements émergent en ce qui a trait à la reddition de compte promise. Malgré qu'une reddition de compte soit prévue, elle semble pour l'instant sommaire et diffuse.

En l'absence de participation à la prise de décisions, la situation amène également à remettre en question l'approche en termes de perte de pouvoir et de lien de confiance.

**Piste de solution :**

Il conviendrait d'exprimer clairement les attentes en matière de reddition de compte lors du prochain Forum dans le but d'obtenir plus de détails.

### 3.2 Évolution de la gouvernance du Mouvement Desjardins

La reddition de compte réémerge puisqu'il s'agit de la contrepartie qui est offerte suivant l'élimination du pouvoir de voter; la décision revenant dorénavant au conseil d'administration.

La promesse d'une réédition ne constitue pas en soit une assurance d'obtenir une reddition de performance exhaustive répondant aux attentes. Leur contenu demeure pour l'instant inconnu.

La Fédération fournit des services communs tout en effectuant une translation en mode «opérateur» (Accès D, CSP) au même titre que la caisse impactant ainsi les cotisations. Ainsi, au-delà d'une reddition sur le volet fédératif une réflexion stratégique devrait être entamée sur le volet opérationnel afin d'obtenir des diagnostics et éviter les angles morts.

Au-delà du volet opérationnel, il conviendrait également d'obtenir une reddition de compte quant au nombre d'employés du Mouvement et la quantité de postes à combler.

L'ADGC souligne sa satisfaction que la Fédération ait modifié sa proposition quant au fait d'avoir deux DG et non pas un seul sur le CA bien qu'un flou persiste quant au fait qu'ils puissent être élus.

### 3.4 Pénurie de main d'œuvre et modèle de travail post covid

Qu'elle soit liée à la migration vers la Fédération, chez les compétiteurs directs, vers les SSD ou encore pour pallier les départs à la retraite, la pénurie de main d'œuvre est une préoccupation depuis quelques années.

À cela s'ajoute dorénavant le déploiement du télétravail et l'implantation du modèle hybride qui laisse perplexe le réseau physique. Qui plus est, la décision unilatérale du retrait des agents d'assurance en caisse surprend d'autant que les membres préférant le contact humain favoriseront les compétiteurs.

Mentionnons toutefois qu'un plan d'action agissant sur divers leviers, dont la rétention et l'attraction sera déployé sous peu.

### 3.5 Retour sur le Forum

Les intervenants s'entendent à l'effet que le dernier Forum fut apprécié particulièrement en ce qui a trait à la transparence quant à l'AMF, la participation de divers groupes d'intérêts et des intervenants européens.

Sont également bienvenues la possibilité dorénavant de communiquer avec les administrateurs de la Fédération via courriel de même que l'implantation de rencontres mensuelles avec Guy Cormier avec les leaders des tables de concertation. Mentionnons que la possibilité de communiquer directement auprès des administrateurs amplifie le rôle d'influenceur que peuvent jouer les deux associations et leurs acteurs.

L'on apporte toutefois une nuance quant à la constitution du CA et le fait que le tiers des administrateurs provenant de l'externe soient nommés alors que l'AMF semblait laisser la place à ce qu'ils soient élus ramenant la question de transparence et le besoin de communications claires.

Dans le même ordre d'idée, il semble également surprenant que l'article 183 de la Loi sur les coopératives donnant le pouvoir au CA de décider des cotisations, et ce depuis 2018 n'ait pas été communiqué auparavant. Il conviendrait d'être adéquatement informés.

## 4 Varia

Conformément à la requête d'obtenir les sujets en amont des forums quatre sujets ont été reçus à savoir :

- Rôle des acteurs sur captation des besoins des membres et clients
- Statut des activités
- Plan d'investissement et budget de la Fédération 2022
- Offre de soutien pour les entreprises

Il conviendrait d'obtenir la documentation afférente aux sujets avant les rencontres, les sujets à eux seuls n'étant pas suffisants pour entamer une réflexion.

#### **Piste de solution :**

Lorsque la documentation complémentaire sera disponible, il serait pertinent de reprendre contact afin de s'éclairer mutuellement.